



Copies de documents corporatifs en Ontario : Quel labyrinthe !

Voilà une affirmation qui est susceptible d'étonner plusieurs ! En effet, l'Ontario est souvent perçu comme un « leader » en ce qui touche les mesures favorisant l'entreprise privée. Or, pour ce qui est de l'obtention de copies de documents corporatifs, le système en Ontario est d'une inefficacité surprenante.

La pire au Canada

« Parmi les provinces du Canada, le service en Ontario est la pire à ce chapitre » nous affirme sans hésitation Mme Linda Hamelin. À titre de responsable du département des renseignements sur les entreprises au C.R.A.C., elle en sait quelque chose. Son équipe transige quotidiennement avec les services gouvernementaux des autres provinces et du fédéral.

Exemple : Votre client requiert l'historique du dossier d'une compagnie ontarienne constituée en 1985. Tenez-vous bien, voici la procédure :

Documents déposés avant 1992

Pour obtenir une copie des avis, des certificats et des statuts déposés avant 1992, le Service des compagnies (« Companies Branch ») nous retourne une microfiche et rien d'autre. La microfiche pourra être certifiée ou non. Notons qu'il est impossible d'obtenir en format papier les documents apparaissant sur la microfiche ! Il faut donc avoir accès à un appareil lecteur/imprimante de microfiches pour avoir en mains une copie des documents pertinents.

En l'absence de copies certifiées sur papier, la pratique utilisée est celle de faire authentifier les copies par un juriste ou autre personne compétente. Dans ce cas, on peut s'interroger sur l'avantage de payer pour obtenir une microfiche certifiée.

Documents déposés après 1992

Les copies des certificats (modification, fusion, continuation) et statuts déposés depuis 1992 s'obtiennent également et uniquement par le biais d'une microfiche. Par contre, les avis (changement d'adresse, etc.) sont reproduits sur microfilm. Pour ces documents, le Service des compagnies émet des copies papiers. Hélas, elles sont disponibles uniquement sous forme de documents certifiés !

suite page 3

TABLEAU DE LA PROCÉDURE D'OBTENTION DE COPIES EN ONTARIO

Copies de documents déposés AVANT 1992	Copies de documents déposés APRÈS 1992	
- Avis (changement d'adresse, des administrateurs, etc.); - Statuts et certificats (constitution, modification, fusion, continuation, etc.).	Statuts et certificats (constitution, modification, fusion, continuation, etc.);	Avis (changement d'adresse, des administrateurs, etc.);
Microfiche certifiée ou non-certifiée. Il appartient à l'agent qui commande d'en extraire des copies;	Microfiche certifiée ou non-certifiée. Il appartient à l'agent qui commande d'en extraire des copies;	Des copies papiers sont émises mais uniquement en format certifié;
Délai : Microfiche non-certifiée : 5 jours ouvrables. Microfiche certifiée : 10 jours ouvrables.	Délai : Microfiche non-certifiée : 5 jours ouvrables. Microfiche certifiée : 10 jours ouvrables.	Délai : 5 à 10 jours.

Réflexion...

« Tirer avantage
de bons conseils
requiert plus
de sagesse que
d'en donner ».

John Churton Collins

E R R A T U M

Dans notre dernier bulletin, nous avons mentionné qu' Industrie Canada émettait maintenant des certificats avec la signature estampillée en bleue. Or, il appert que cette situation était temporaire et ne constituait donc pas un changement procédural. Les certificats émis par Industrie Canada continueront donc d'être imprimés, sauf exception, en noir et blanc.

Délais des services corporatifs en date du 1^{er} août 1999

SERVICES	PROVINCIAL	FÉDÉRAL
TaxExpress™ (no. TPS / TVQ / RAS)	10 jours	
Recherche et réservation d'un nom	*3 à 4 jours	24 heures
Certificat de constitution	*4 à 5 jours	2 jours
Certificat de modification	*4 à 5 jours	2 jours
Certificat de continuation, de prorogation ou de fusion	*2 semaines	3 à 6 jours
Certificat de dissolution	*2 semaines	2 à 3 jours
Avis de changement (fédéral) ou déclaration modificative (Qué.)	*2 à 3 semaines	2 jours
Lettres patentes pour personnes morales à but non-lucratif	*2 semaines	20 jours
Attestation / certificat de régularité ou de conformité	*24 heures	48 heures
Reconstitution		3 à 6 jours
Déclaration initiale et d'immatriculation	*2 semaines	
Déclaration annuelle	*3 à 4 semaines	
Révocation de radiation Art. 54 L.p.l.	*2 à 3 semaines	

Ces délais peuvent varier légèrement selon le dossier traité (*) = service prioritaire disponible.

Un service corporatif « clé en main » le CORPOKIT™ Service réservé aux juristes



Une solution simple, un service complet ! Voici ce que comprend le CORPOKIT™ : la recherche et réservation de la dénomination sociale, la préparation et le dépôt des statuts de constitution, l'obtention du certificat, un livre de procès-verbaux avec onglets (qualité supérieure), l'obtention des numéros de taxes (TPS/TVQ/DAS), l'organisation juridique, le dépôt de la déclaration initiale/immatriculation et la livraison gratuite de ces documents à vos bureaux dans un délai très rapide.

PRIX : • Provincial 879 \$ • Fédéral 1 186 \$ • (payable par anticipation)

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec Me Franca Sucapane, poste 328

CONFÉRENCE EN DROIT COMMERCIAL



DROIT DES ACTIONNAIRES QUÉBEC VS. L'AMÉRIQUE DU NORD

(Conférence bilingue avec traduction simultanée)

Date : mercredi le 15 septembre 1999
 Heure : de 8 h 30 à 17 h
 Lieu : Montréal, Hôtel Radisson Gouverneurs

PROGRAMME

Dans cette conférence présidée par Me Guy Paquette de l'étude Paquette Gadler, S.E.N.C., huit sujets d'importance pour le droit des actionnaires seront traités par un groupe de spécialistes en la matière :

Règles de régie d'entreprise de compagnies publiques et droit des actionnaires
 M. Yves Michaud, président
Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APEIQ)

Le recours de l'article 241 L.C.S.A. - Derniers développements, accès à l'information, ordonnances de sauvegarde et provisions pour frais
 Me Paul Martel – *Martineau Walker* et Me Benoit Lapointe – *Paquette Gadler*

Protection des actionnaires soumis aux Lois du Québec – où en sommes-nous rendus ?
 Me Guy Paquette - *Paquette Gadler*

La notion d'attentes raisonnables des actionnaires et les techniques de défense des personnes morales
 Me Jean G. Bertrand – *Ogilvy Renault*

Évolution du rôle des tribunaux depuis le rapport Dickerson (*sujet à être confirmer*)
 L'honorable Juge James M. Farley, *Cour supérieure de Justice de l'Ontario*

Recours collectif des actionnaires aux États-Unis – l'expérience américaine
 Me William Lerach – *Milberg Weiss Bershad Hynes & Lerach LLP*

Recours collectifs des actionnaires ailleurs au Canada – les dernières tendances
 Me David A. Klein – *Klein Lyons*

Recours collectif des actionnaires au Québec – que nous réserve l'avenir ?
 Me Paul Unterberg – *Unterberg, Labelle, Lebeau & Morgan*

FRAIS D'INSCRIPTION
 495,00 \$ – taxes incluses (payable par chèque ou par carte Visa / MasterCard)

INFORMATION

Pour vous inscrire ou pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Mme Louise Bertrand
 au : tél. : (514) 954-3460 poste 255 – téléc. : (514) 954-3481 – courriel : lbertrand@barreau.qc.ca

BARREAU DU QUÉBEC

a/s Mme Louise Bertrand, 445, boul. Saint-Laurent, bureau 400, Montréal, Québec, H2Y 3T8

Quel labyrinthe ! (suite)

Délai

Le délai est de 5 jours ouvrables pour une microfiche non-certifiée et de 10 jours pour une microfiche certifiée. Pour une copie certifiée des documents microfilmés, le délai est de 5 à 10 jours ouvrables.

Il faut noter qu'il n'y a pas de service « prioritaire » d'aucune sorte ce qui fait souvent l'objet de plaintes. En effet, une commande de documents est fréquemment requise à la dernière minute dans le cadre d'une obligation de "due diligence".

Conclusion

Avis à nos clients qui se sont habitués à nos services par le biais des instances fédérales ou québécoises : l'obtention de documents en Ontario est un exercice tortueux. On vous invite donc à faire appel à nos services. Nous saurons vous guider hors du labyrinthe !

NOUVEAU

sur notre site Internet !

– Dernier numéro de
l'INFO-CRAC!
(En version Acrobat™)

– Les derniers délais
en matière
de services
corporatifs
(mis-à-jour à
chaque
semaine)



www.crac.com